

a

On peut donc comprendre que l'actionnaire possède des choses en commun avec d'autres propriétaires. Nous sommes donc très proche du partage égalitaire des richesses ?

Fausse piste, Manuel. Le raisonnement est bon mais la réalité est tout autre. Laisse-moi te raconter une histoire. Pendant très longtemps, le client fut le client. N'y cherche aucun palindrome ou contrepèterie. Le client fut pendant des siècles la personne physique ou morale à laquelle une entreprise ou une personne vendait ses produits ou services. C'est grâce aux prix et à la qualité de ces produits et services, mais également aux délais, que l'entreprise continuait ou non ses activités, écrivait son histoire. Puis vint l'ère mystique du capitalisme spéculatif, avec son Dieu Dollar, et ses cathédrales boursières, où les clients-rois furent décapités pour céder leur trône aux actionnaires, les propres propriétaires des entreprises. L'entreprise travaillait désormais pour les siens, pour les séduire, pour les satisfaire, les clients acheteurs devinrent temporaires et interchangeable.

Sans blague ?

actionnaire n. Qui possède des actions émises par une société à action : titre négociable émis par une société à titre : acte écrit établissant un droit, titre de propriété à propriété : droit de jouir ou de disposer de quelque chose qu'on possède en propre.



Association des Actionnaires Anonymes / Collection Raymond ©

© 2013 Association des Actionnaires Anonymes / Collection Raymond ©